SECTION G — PHYSIQUE

G07 DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

G07D MANIPULATION DE PIÈCES DE MONNAIE, DE PAPIER-MONNAIE OU DE PAPIERS DE VALEUR ANALOGUES, p.ex. VÉRIFICATION, TRI PAR VALEURS, COMPTAGE, DISTRIBUTION, CHANGE OU DÉPÔT [2]

Note(s)

Dans la présente sous-classe, les termes ou expressions suivants ont la signification ci-dessous indiquée:
- "pièces de monnaie" couvre également les jetons de nature similaire;
- "papier-monnaie ou papiers de valeur analogues" couvre les billets de banque, les effets de commerce, les chèques, les documents commerciaux, les titres, les bons ou analogues.

1/00 Distributeurs de pièces de monnaie

1/02 • faisant de la monnaie

1/04 • • en rendant de la monnaie pour un montant égal à une somme déposée

1/06 • • en rendant la différence entre une somme versée et une somme à payer

1/08 • • actionnés à la main

3/00 Tri, selon leur valeur, de pièces de monnaie en vrac [1, 7]

3/02 • Tri de pièces de monnaie au moyen d'orifices calibrés

3/04 • • aménagés sur une glissière inclinée

3/06 • • aménagés le long d'une piste circulaire

3/08 • • aménagés sur une piste hélicoïdale

3/10 • • constitués par des cribles disposés en chapelet

3/12 • Tri de pièces de monnaie au moyen de déflecteurs échelonnés

3/14 • Appareils mus sous l'action d'éléments détectant les pièces de monnaie

3/16 • combiné au comptage de pièces de monnaie

5/00 Vérification spécialement adaptée à la détermination de l'identité ou de l'authenticité des pièces de monnaie, p.ex. pour séparer les pièces qui ne peuvent pas être acceptées ou qui sont en monnaie étrangère [1, 7]

Note(s)

Dans les groupes G07D 5/02-G07D 5/10, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée.

5/02 • Vérification des dimensions, p.ex. de l'épaisseur, du diamètre; Vérification de la déformation **[3]**

5/04 • Vérification du poids **[3]**

5/06 • Vérification de la dureté ou de l'élasticité **[3]**

5/08 • Vérification des propriétés magnétiques ou électriques **[3]**

5/10 • Vérification de la tranche, p.ex. des cannelures de la tranche **[3]**

7/00 Vérification spécialement adaptée à la détermination de l'identité ou de l'authenticité de papier-monnaie ou de papiers de valeur analogues, p.ex. pour séparer ceux qui ne peuvent pas être acceptés ou qui sont en monnaie étrangère [2]

Note(s)

Les groupes G07D 7/16-G07D 7/20 ont priorité sur les groupes G07D 7/02-G07D 7/14.

7/02 • à l'aide de moyens électriques (G07D 7/04, G07D 7/06 ont priorité) **[7]**

7/04 • à l'aide de moyens magnétiques, p.ex. détection d'empreintes magnétiques **[7]**

7/06 • à l'aide d'un rayonnement ondulatoire ou corpusculaire **[7]**

7/08 • • Ondes acoustiques **[7]**

7/10 • • Micro-ondes **[7]**

7/12 • • Lumière visible, rayonnement infrarouge ou ultraviolet **[7]**

7/14 • à l'aide de moyens chimiques **[7]**

7/16 • Vérification des dimensions **[7]**

7/18 • Vérification de la rigidité **[7]**

7/20 • Vérification de leurs dessins **[7]**

9/00 Comptage de pièces de monnaie (combiné au tri de pièces G07D 3/16)**; Manipulation de pièces de monnaie non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe**

9/02 • Plateaux pour la monnaie

9/04 • Dispositifs manuels ou motorisés pour compter des pièces de monnaie

9/06 • Dispositifs pour empiler ou disposer de toute autre façon sur un support des pièces de monnaie, p.ex. plateau à orifices utilisables pour compter des pièces de monnaie

11/00 Dispositifs acceptant des pièces de monnaie ou du papier-monnaie, p.ex. machines de dépôt (appareils débloqués ou déclenchés par des pièces de monnaie ou appareils similaires G07F; appareils débloqués ou déclenchés par du papier-monnaie G07F 7/04; systèmes bancaires complets G07F 19/00) **[5]**

13/00 Manipulation de pièces de monnaie, de papier-monnaie ou de papiers de valeur analogues, caractérisée par une combinaison de mécanismes non couverts par un seul des groupes G07D 1/00 à G07D 11/00 [5]